

Structure du programme et liste des cours**Programme court de 3e cycle en engagement et espace****(Cheminement: 1)**

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoires (9 crédits)

L'étudiant suit les cours suivants (9 crédits)

ERG7001 - Société et espaces habitants

Ce cours permet à l'étudiant d'analyser et de justifier les éléments requis pour le maintien d'une santé durable et d'une vie en société inclusive. Il vise aussi à analyser et justifier les éléments requis pour contribuer au développement d'espaces habitants dans un contexte d'habilitation des communautés.

ERG7002 - Initier et piloter un projet en habilitation au changement social

Ce cours permet à l'étudiant de mettre en œuvre un projet de changement social en lien avec une vision globale de la santé durable, dont notamment les dimensions techniques, interpersonnelles et affectives ainsi que la création de sens. En partant d'une approche pédagogique basée sur l'apprentissage expérientiel, chaque étudiant sera invité à concevoir un projet de changement social dans sa sphère d'activité et à en piloter la mise en œuvre dans un horizon temporel spécifique en adoptant une démarche visant à susciter l'adhésion des acteurs concernés.

ERG7003 - Revendiquer et plaider pour le respect des droits occupationnels

Ce cours vise le déploiement de compétences argumentatives pour promouvoir les droits occupationnels et les valeurs associées à la santé durable, holistique et globale. Les éléments suivants seront abordés : la structure de la séquence argumentative; les différents types d'arguments; le dialogique; les marqueurs argumentatifs; les dimensions politiques de l'argumentation. Ce cours comporte une dimension pratique. Il s'agira de mobiliser les connaissances acquises dans une production orale et écrite de discours persuasifs, tout au long de la session (p. ex. : joute oratoire, rédaction de textes argumentatifs). Enfin, ce cours permettra à l'étudiant de comprendre le phénomène des mouvements d'action communautaire et leurs enjeux sociopolitiques.

Cours optionnels (6 crédits)

L'étudiant doit choisir 6 crédits parmi les cours suivants:

ERG7004 - Gestion de la pratique au sein des communautés

Dans une perspective de santé durable, ce cours permet à l'étudiant de comprendre le rôle des organismes communautaires (ou autres organisations de la communauté) et leur mode de fonctionnement. L'étudiant sera appelé à analyser les systèmes impliqués dans le cadre du rôle de gestionnaire de façon à être préparé à exercer des rôles d'agents de changements dans le contexte des services offerts dans les communautés.

ERG7005 - Intégration des principes contemporains de l'ergonomie dans un projet

Ce cours permet à l'étudiant d'expliquer et de critiquer les principes contemporains d'ergonomie dans une visée de santé, d'inclusion et

d'accessibilité. À partir de situations reflétant la réalité de la communauté, l'étudiant sera appelé à utiliser les principes d'ergonomie pour s'assurer que le projet futur offre les conditions de santé et de sécurité optimales et soit adapté aux exigences de confort et de qualité des utilisateurs et de l'organisation.

ERG7006 - Méthodes avancées en gestion de projets de type participatif et de codéveloppement

Ce cours vise à habiliter l'étudiant à la recherche en gestion de projets. Diverses thématiques seront abordées, dont la nature de la recherche en gestion de projets en santé; la pensée et le raisonnement scientifique; le processus de recherche; la proposition de recherche; les aspects éthiques et la responsabilité du chercheur en santé durable.

ERG7007 - Séminaire interprofessionnel sur la création d'espaces habilitants

Ce cours permet à l'étudiant de mobiliser des savoirs théoriques et méthodologies concernant la création d'espaces habilitants, d'approfondir l'argumentaire théorique qui fait le lien entre les déterminants de la santé, les espaces habilitants et la santé et le bien-être populationnel, analyser, réfléchir et expérimenter une coopération interprofessionnelle en santé durable et de reconnaître les apports et les limites disciplinaires concernant l'habilitation des communautés.